

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Club Français du Pigeon Huppé de Sultz

Article 1 :

Le championnat est ouvert à tous les éleveurs de pigeon Huppé de Sultz.

Article 2 :

Ne pourront prendre part au championnat, que les animaux présentés en unité.

Article 3 :

Retour des pigeons: Ce point fera l'objet d'un accord entre l'organisateur et le club.

Article 4 :

Le prix des sujets à vendre sera majoré au bénéfice du comité d'organisation.

Article 5 :

Le comité d'organisation prendra toutes les dispositions pour la nourriture et la surveillance des animaux exposés.

Article 6 :

Tous sujets portant des bagues ou marques étrangères, ne pourront concourir pour les différents titres de « Champion de France » en jeu, à l'exception des membres étrangers du club.

Article 7 :

Afin d'éviter tous litiges ou erreurs, il est obligatoire de reporter les numéros de bagues sur la feuille d'engagement, remise lors de l'enlèvement.

Article 8 :

a) Il sera décerné:

- 1 titre de meilleur sujet Huppé de Sultz Uni
- 1 titre de meilleur sujet Huppé de Sultz Barré
- 1 titre de meilleur sujet Huppé de Sultz Ecaillé

Ces récompenses seront attribuées **aux meilleurs sujets mâles ou femelles de chaque variété.**
Tous les exposants, même non membres du club pourront y participer

b) Il sera décerné trois titres de: « Champion de France d'Elevage » , ainsi que trois titres de: « Vice-champion de France d'Elevage ».

Seul les membres du club à jour de leur cotisation pourront y participer.

Huppé de Sultz Uni

- 1 titre de Champion de France d'Elevage
- 1 titre de Vice-champion de France d'Elevage

Huppé de Sultz Barré

- 1 titre de Champion de France d'Elevage
- 1 titre de Vice-champion de France d'Elevage

Huppé de Sultz Ecaillé

- 1 titre de Champion de France d'Elevage
- 1 titre de Vice-champion de France d'Elevage

Chaque membre pourra concourir pour les différents titres d'élevages, ces trois titres seront attribués au premier de chaque catégorie. Pour prétendre concourir aux titres, d'élevages, les sujets ne devront pas être âgés de plus de 4 ans. Le décompte des points sera effectué sur un nombre de 6 sujets mâles ou femelles, les meilleurs dans chaque variété, à savoir:

97: 10pts 96 & 95: 8pts 94 & 93: 6pts 92: 4pts 91: 2pts 90: 1pts

Le décompte des points sera effectué par le comité d'organisation.

En cas d'égalité:

Sera déclaré 1er, l'éleveur qui aura accumulé le plus grand nombre de Prix d'honneur sur 6 sujets.

Si l'égalité persiste, l'éleveur ayant la plus grand nombre de jeunes sujets parmi les 6 sujets retenus sera déclaré vainqueur, sachant que le jeune sujet prime sur le sujet adulte.

Au cas extrême, un tirage au sort désignerait le Champion.

Pour se voir décerné le titre de Champion de France d'Elevage, il faut que l'exposant ait remporté au minimum 1 Prix d'honneur parmi les 6 sujets retenus.

Article 9 :

La commission du jury, ainsi que le comité d'organisation seront seul habilité à isoler chaque sujet suspect de maladie.

Article 10:

La décision du jury est sans appel. Pour les cas litigieux ou toutes réclamations, faire parvenir, par écrit ses contestations au secrétaire du Club Français du pigeon Huppé de Soultz, ainsi qu'au commissaire général de l'exposition dans un délai d'une semaine après le championnat, la date de la poste faisant foi, passé cette date les réclamations ne pourront être prises en considération.

Article 11:

Tous les exposants, par le fait de leur déclaration d'inscription adhèrent au présent règlement et s'engagent à s'y conformer.

Pour le club Français du pigeon Huppé de Soultz

J-M EBERLIN.